

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

16 DÉCEMBRE 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Place des coteaux du Bel
Air – Dépôt du dossier
d'enquête parcellaire en
vue de la prise d'un
arrêté de cessibilité**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 décembre 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 22 décembre 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 décembre 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille onze, le 16 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 décembre deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur HAÏAT à Monsieur BAZIN d'ORO
Madame NICOT à Madame GENDRON
Madame ROCCHETTI à Monsieur LAMY
Madame TÉA à Madame KARCHI-SAADI
Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN

Excusée :

Madame FRYDMAN

Secrétaire de Séance :

Monsieur BAZIN D'ORO

N° DE DOSSIER : 11 H 02

OBJET : PLACE DES COTEAUX DU BEL AIR – DÉPÔT DU DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE EN VUE DE LA PRISE D'UN ARRÊTÉ DE CESSIBILITÉ

RAPPORTEUR : Monsieur STUCKERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le réaménagement de la place des coteaux du Bel Air entraînera la démolition de la dalle au profit de l'aménagement d'une piazza. Celle-ci accueillera, dans un cadre verdoyant, deux bâtiments circulaires dédiés, l'un aux activités de commerce, l'autre aux services publics de proximité.

Ce projet de réaménagement nécessite que la Ville acquière, d'une part, les parties communes du niveau -1 du parking appartenant à la copropriété « Arpège Parkings » situé sous la place et, d'autre part, deux parcelles de terrain situées au droit d'immeubles appartenant à la copropriété « Arpège Principal ».

Cette opération d'intérêt général fait l'objet d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. Les difficultés liées à l'identification des 214 copropriétaires concernés par ce projet ont fortement retardé la constitution du dossier d'enquête parcellaire, alors que le dossier de demande de déclaration d'utilité publique était achevé.

Afin de ne pas allonger le calendrier de réalisation des travaux, le Conseil Municipal a approuvé le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique dès sa séance en date du 26 mai 2011 et autorisé Monsieur le Maire à le transmettre au Préfet des Yvelines.

L'enquête parcellaire étant maintenant achevée, elle peut être à son tour transmise au Préfet pour permettre l'ouverture conjointe des enquêtes publiques en vue de la déclaration d'utilité publique et de la déclaration de cessibilité des propriétés susmentionnées.

Par ailleurs, les travaux de démolition des commerces implantés sur la dalle – avec conservation d'un local réaménagé de 90 m² (anciens locaux du coiffeur et de la Police Municipale) comme lieu de présentation du projet et d'animations locales ponctuelles – commenceront début 2012.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le dossier d'enquête parcellaire et de solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Yvelines l'ouverture d'une enquête préalable à la prise d'un arrêté de cessibilité pour l'acquisition des propriétés, indispensables au réaménagement de la place des coteaux du Bel Air.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le dossier d'enquête parcellaire comprenant :

- les informations juridiques et administratives relatives à la procédure,
- un état parcellaire réalisé sous forme de tableaux de synthèse comprenant des informations relatives aux surfaces concernées par la déclaration d'utilité publique et à leurs propriétaires,
- le plan parcellaire général comprenant l'emprise du projet, avec découpage correspondant aux surfaces cadastrales et les parcelles concernées par la procédure d'expropriation,
- l'ensemble des plans détaillés faisant apparaître précisément les parcelles à exproprier,

SOLLICITE l'ouverture d'une enquête publique préalable à la prise d'un arrêté préfectoral de cessibilité,

DEMANDE à Monsieur le Préfet des Yvelines de :

- bien vouloir prendre un arrêté prononçant la cessibilité des biens susmentionnés au bénéfice de la Ville de Saint-Germain-en-Laye pour le projet de réaménagement de la place des coteaux du Bel Air,
- prévoir que le niveau – 1 du parking situé sous la place et appartenant à la copropriété « Arpège Parking » sera retiré de la copropriété,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes se rapportant à cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint délégué,



Pascale GENDRON